

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**

**ARRETE N° 129/2020**

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement**  
**3 Avenue Lucien Blanc.**  
**Stationnement véhicule**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société LV CONCEPT en date du 08 octobre 2020.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris un déchargement de béton au 3 Avenue Lucien Blanc

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route, des piétons et celle des ouvriers.

**CONSIDERANT** que la voie en cause est en agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Le mercredi 21 octobre 2020, la chaussée sera réduite sur 20 m au niveau du 3 l'Avenue Lucien Blanc.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera régulée manuellement et limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 6:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société LV CONCEPT, 40 chemin de l'Herbetan, 69380 CHASSELAY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 13 octobre 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

